



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Unité Bureau et Technique chez ABI à Bécancour

Percée majeure pour la sécurité d'emploi

Bécancour, 30 juin 2006. Les Métallos de l'unité Bureau et Technique chez ABI à Bécancour ont accepté une entente qui prévoit notamment une plus grande sécurité d'emploi durant les trois prochaines années. « L'industrie de l'aluminium va bien actuellement. C'était le temps d'obtenir pour nos membres une meilleure sécurité d'emploi dont une meilleure protection contre la sous-traitance. Nous avons également harmonisé les dates d'expiration des conventions collectives de nos trois unités d'accréditation afin d'amorcer en même temps les prochaines négociations en 2009 », a déclaré Clément Masse, président de la section locale 9700 du Syndicat des Métallos (FTQ).

Le comité syndical de négociation a obtenu une protection contre la sous-traitance lors de réorganisation du travail par une lettre d'entente portant sur la stabilité de la main-d'œuvre et les changements organisationnels. Elle comporte des contraintes pour l'employeur dont l'obligation d'émettre un avis de 90 jours avant les changements d'organisation du travail, de ne pas faire appel à aucune compagnie sous-traitante ou une personne hors de l'unité sur les postes des syndiqués lors d'une réorganisation du travail, de n'effectuer aucune mise à pied durant toute la durée de la convention collective et de ne transformer aucun poste régulier en poste temporaire.

Ces Métallos ont également fait des gains monétaires substantiels. C'est ainsi que le salaire horaire moyen pondéré sera de 33,46 \$ et ce, avant la prime d'implication de 1,20 \$. L'augmentation salariale pour les trois années est de 2,70 \$ l'heure. Un montant forfaitaire de 500 \$ sera aussi versé à tous les salariés lors de la signature de la convention collective

Ils ont également fait des gains très intéressants pour leur régime de retraite à prestations déterminées. C'est ainsi que la formule du calcul de la rente sera de 1,62 % du salaire moyen par année d'ancienneté au 1^{er} décembre 2008 pour être porté à 1,70 % du salaire moyen par année d'ancienneté au 1^{er} décembre 2009. Une prime de retraite de 2 340 \$ par année d'ancienneté avec un maximum de 18 ans sera versée aux salariés qui prendront leur retraite avant le 30 novembre 2008 et un montant forfaitaire à être déterminé sera versé pour ceux qui ne seront pas à la retraite le 1^{er} décembre 2008.

Enfin, notons que ces Métallos ont obtenu six semaines de vacances après 23 ans d'ancienneté ainsi que l'introduction d'un régime de congé autofinancé. Le dirigeant syndical a conclu en soulignant que ces points importants représentent une partie de tous les gains qui ont été négociés. « Cette négociation a été le reflet du marché actuel de l'aluminium, a-t-il expliqué. Le marché de l'aluminium est dans une période positive avec des valeurs élevées des prix ».

(30)

Pour informations : Clément Masse, Syndicat des Métallos (FTQ), (819) 370-7392